

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 30 mars 2017**

Le trente mars deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Anne GIETHLEN, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Isabelle LIVI,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE

DATE DE CONVOCATION : 24 mars 2017

Le compte rendu de la séance du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- la demande de prise en compte de travaux de charpente et couverture sur le Travail du Théron par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence "petit patrimoine rural",
- une proposition d'animation grand public autour des travaux d'économie d'énergie organisée par le PNR des Causses du Quercy pour 2 communes de son territoire (explications sur la thermographie, utilisation d'une caméra thermique, déambulation dans la commune avec une caméra thermique), suivie éventuellement par des permanences de conseil Info Énergie. Le Conseil Municipal est intéressé par cette proposition et décide de poser sa candidature.
- le magazine 36 000 communes
- le magazine des Parcs Naturels Régionaux de France
- le programme des animations 2017 du Pays d'Art et d'Histoire.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

- il rappelle le devis présenté par la société KASO pour la rénovation de l'aire de jeux du Samayou. Le remplacement de certains éléments de jeux est d'un montant de 1 560 €. Les travaux sur le sol d'un montant d'environ 3100 € seront réalisés dès que possible.

Il a participé à la commission thématique AEP - Assainissement de la Communauté de Communes. Pour la partie assainissement seul le fonctionnement du service SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) a été abordé. Le territoire sera divisé en 5 secteurs avec 1 agent chargé des contrôles pour chaque secteur. Pour les installations individuelles existantes, les contrôles auront lieu tous les 8 ans pour un montant de 95 € par contrôle. Pour les installations neuves, le coût sera de 150 € au dépôt du dossier et de 150 € après travaux.

Pour l'eau potable, la Communauté de Communes va réaliser un diagnostic auprès de chaque syndicat d'alimentation. Elle souhaite prendre cette compétence, mais un autre projet est à l'étude avec la création d'un grand syndicat qui regrouperait des syndicats situés sur le territoire de plusieurs communautés de communes.

Les agents ont commencé les tontes et débroussaillages. Ils ont travaillé une journée sur la station d'épuration pour de grosses réparations sur la vidange des eaux industrielles.

O. Faure :

Il a participé à une réunion concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat (PLUIH). Il a surtout été question de la revitalisation des centre-bourgs pour les grands centres (St Céré, Gramat, Souillac...). Pour le moment, il n'est pas fait mention des petites communes.

Il a également participé à la réunion des correspondants tempête. INEDIS enverra un dossier comprenant un plan de la commune avec l'implantation des lignes et des postes.

J.L Lambert :

Il a participé à la réunion du Conseil d'Administration (CA) du Marché Fermier de Miers. L'ancien bureau étant démissionnaire, le CA a élu un nouveau bureau. Il est lui-même Président, Mme Christiane Alibert, vice-présidente, Christian Raynal, secrétaire. Mme Corinne Pasquié est Présidente d'Honneur. Le CA travaille déjà sur l'organisation des marchés de cet été.

S. Martignac :

Elle fait le compte rendu de la commission Enfance-Jeunesse. La Communauté de Communes fait actuellement l'état des lieux des structures accueillant des enfants. Elle souhaite uniformiser les offres d'accueil. Elle étudie les travaux à réaliser sur les bâtiments.

Ils ont discuté du projet Jeunesse sur le Canton de Gramat mis en place avec l'Association REISSA. Ils ont également mis en évidence le fait qu'il y avait beaucoup d'offres culturelles sur le secteur, mais que l'information n'était pas faite au bon moment ou au bon endroit. La Communauté travaille sur la création d'un outil de communication.

La commission a évoqué la suppression des postes d'accompagnateurs dans les cars scolaires à la rentrée de septembre 2017 et la suppression de la gratuité du transport scolaire à compter de 2018. Ph.

Kerninon précise que le coût estimé pour les 2 accompagnateurs de cars scolaires sur le RPI est de 11 000 € par an.

Elle rappelle le stage SLAM organisé à l'Eau-asis les 13 et 14 avril. Les élus peuvent y assister.

La réflexion se poursuit avec les jeunes sur le projet Graff au local de l'Eau-asis. Un rendez-vous est programmé le 7 avril avec 2 graffeurs et P. Monniaux du PNR des Causses du Quercy. Le financement serait assuré par le PNR et la Commune.

K. Campdoras-Ragon :

Il a rencontré Léa Mato, Naturopathe, qui s'est installée dernièrement au local commercial de la Résidence Chabrié dans la Grand Rue. Elle fera l'objet du Gros Plan sur le prochain petit bulletin. L'inauguration de son local est prévue fin avril.

Ph. Kerninon :

Il a participé à la commission Sports - Equipements Sportifs. Le président de cette commission est Ch. Proença, maire de Gintrac, et l'animateur, Matthieu Charles, Maire de Bio. La Communauté de Communes, Cauvaldor, assure la gestion des piscines et des gymnases. Elle versera des subventions aux écoles de sports pour les moins de 18 ans. 100 000 € de crédits ont été votés par Cauvaldor pour 2017. Un projet de trophée Sports est à l'étude.

Il présente les panneaux d'information qui seront installés au Jardin des Abeilles. La commune assurera la fabrication des supports et l'installation des panneaux.

AGENDA 21

Il présente l'organisation du Festival. Un tableau retrace les différents intervenants et leur activité (stands de producteurs, pêcheurs, conférenciers). Le budget prévisionnel a été fixé à 3 500 €. La prochaine réunion du comité a été fixée au 11 avril. Un appel aux bénévoles est fait pour assurer au mieux l'organisation de cette journée.

Il donne lecture de la délibération de la commune de Montvalent sur l'épandage des boues de la station d'épuration de Rocamadour sur la commune de Montvalent. Certains terrains sont très proches du périmètre de protection de la station de pompage de l'eau potable qui dessert les communes de Montvalent et d'Alvignac. Lors d'une conversation avec le SYDED, il a été dit que les agriculteurs de Rocamadour ne voulaient pas épandre ces boues sur leurs terres et que, par contre, des agriculteurs de Montvalent étaient volontaires. D'autre part, le SYDED souhaite qu'un plan d'épandage départemental soit mis en place! Les craintes exprimées par la commune de Montvalent concernent la vulnérabilité du territoire en matière de pollution de toute nature au vu du sol karstique. Les élus de la commune s'étonnent surtout du manque total d'information et de concertation sur ce projet d'épandage de boues sur la commune.

le Syndicat Eau et Assainissement Alvignac-Montvalent prendra également une délibération pour s'inquiéter des risques sur cet épandage en bordure du périmètre de protection du captage.

Les élus d'Alvignac souhaitent également, à l'unanimité, s'associer à la démarche de la commune de Montvalent et prendra une délibération identique.

MOTION CONTRE L'ÉPANDAGE AGRICOLE DES BOUES DE LA STEP DE ROCAMADOUR.

Le Conseil municipal d'ALVIGNAC, à l'unanimité, témoigne de son inquiétude et de celle de la population quant à l'arrêté préfectoral du 3 mars 2017 autorisant l'épandage sur le territoire de la commune de MONTVALENT des boues de la station d'épuration de ROCAMADOUR, où à l'évidence on ne sait qu'en faire.

Les communes de MEYRONNE ET SAINT-SOZY sont également concernées.

Cette décision n'avait été précédée d'aucune information ni concertation.

Une partie des épandages autorisés sur MONTVALENT se situe à proximité immédiate d'un captage d'eau potable desservant 800 foyers.

Le plan d'épandage départemental est en fait utilisé discrétionnairement pour une gestion de déchets collectifs, renvoyant les problèmes d'assainissement d'une commune à la charge de communes voisines.

Cela intervient à un moment où des craintes et des oppositions se manifestent au sujet de projets d'épandages.

La nature du sol karstique, faite de fissures, de pertes, de dolines, de rivières souterraines rend notre territoire extrêmement vulnérable en matière de pollutions de toute nature.

La qualité des eaux potables est en cause et, en conséquence, la santé des populations à court et long terme.

Il importe que soit reconsidérée cette décision préfectorale qui va à l'encontre des objectifs de respect des équilibres naturels.

S'il doit exister une solidarité entre les communes et leurs habitants, ce ne peut être avec de telles modalités et pour de tels motifs, qui créent un précédent très problématique.

Cette motion contre l'épandage agricole des boues de la STEP de ROCAMADOUR est prise à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer cette décision.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SALLE MULTIACTIVITES

A. Terlizzi donne lecture du compte-rendu de la réunion du 2 mars transmis par Mme Cailleret du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement). Cette réunion a permis de préciser les orientations de la commune en matière de capacité et d'aménagement, les modalités de consultation (procédure, compétences mobilisées ...) et la préparation d'un rétroplanning.

M. Levieil du SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), s'est engagé à préparer le programme ainsi que le rétroplanning et le calendrier précis des différentes étapes pour la fin du mois d'Avril. Le CAUE accompagnera le projet.

Ce projet de construction doit être envisagé comme un projet de territoire. Il sera conçu comme complémentaire aux structures existantes à proximité, mais surtout comme un équipement commun aux communes proches qui ne disposent d'aucune salle équivalente en capacité et aménagement.

SOURCE THERMALE

L'entreprise HydroAssistance interviendra semaine 14 pour les travaux d'instrumentalisation.

Le projet de remplacement de la statue d'Hébé se met en place. Une proposition de réalisation en résine chargée de poudre de marbre est à l'étude.

Le Pays d'Art et d'Histoire organisera deux visites guidées l'une en juillet et l'autre en août.

L'Association "Les Bains de la Source Salmière" présentera son projet d'aménagement du site aux membres du SIVU le 6 avril.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA POLITIQUE JEUNESSE DU CANTON DE GRAMAT

C. Mey-Fau, Conseillère Départementale, présente aux élus le projet d'animations pour les jeunes de 11 à 18 ans, établi sur le canton de Gramat. Ce projet fait suite à un diagnostic réalisé en 2016 qui a mis en évidence le besoin d'organisation d'animations spécifiques pour ces jeunes. Alvignac avait participé financièrement à cette opération et faisait partie des communes au plus fort taux de réponses. Elle rappelle les différentes étapes de ce projet et présente le dossier financier de l'opération.

La commune d'Alvignac participe au projet concernant les adolescents de 11 à 18 ans sur le canton de Gramat. Un diagnostic a été dressé par l'association REISSA, missionnée par les conseils municipaux de 16 communes. Ce diagnostic fait état du déficit d'actions en faveur des jeunes sur notre territoire et d'une forte attente.

C'est pourquoi, la commune d'Alvignac souhaite concrétiser ce projet cette année 2017 :

1/ L'association Reissa, sera porteur du projet jusqu'en juin 2017. Elle assurera 14 demi-journées ou soirées d'animations auprès des jeunes, des interventions au collège public de Gramat (8 séances sont déjà financées par les conseillers départementaux, le collège et la CAF). L'animateur de Reissa interviendra jusqu'en juin, 1 mardi sur 2 au collège de 12h30 à 14h. De février à juin, intervention en alternance d'un animateur de Gramat deux fois par mois.

Le coût global serait de **5,80 €** maximum par jeune habitant la commune, soit 2 784 € pour les communes et 2 246€ de financement CAF (dont l'achat de matériel et fournitures et un transport pour une sortie et des entrées). La commune de Gramat facturera les interventions des agents à Reissa, ce qui permet d'avoir un cofinancement de la CAF à hauteur de 44% des dépenses.

Pour la commune d'Alvignac qui a 66 jeunes : 382,80 euros

2/ Pour le 2d semestre, à partir de juillet, la commune de Gramat mettra à disposition un local jeunes, situé faubourg St-Pierre. A noter que certaines animations auront lieu dans d'autres communes du territoire.

Sont prévues :

- 3 semaines cet été avec 2 1/2 journées (aménagement du local, peinture...) et 1 journée (sortie, animation spécifique) par semaine pendant trois semaines - 2 animateurs.
- Idem pendant les deux semaines des vacances d'automne.
- 4 interventions d'un animateur de Gramat jusqu'en juin au collège en duo ou en alternance avec Thomas, animateur de l'association Reissa (mai et juin) et toutes les semaines à partir de mi-septembre.
- Participation famille : cotisation annuelle 5 € par famille et ensuite participation aux sorties ou animations payantes : 3 € par jeune et par sortie.

Pour les communes, le coût serait de 14,20 € maximum par jeune, hors subvention CAF qui viendra en déduction.

Soit pour Alvignac : 937,20 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident de continuer leurs actions en faveur de la jeunesse et de s'associer au projet exposé ci-dessus,
- s'engagent à prévoir la dépense correspondante au budget communal.
- autorisent le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Maire présente le compte administratif 2016 de la commune qui met en évidence un excédent d'investissement de **112 407.95 €**, un déficit sur les restes à réaliser de **36 000 €**, et un excédent de fonctionnement de **282 376.13 €** auquel s'ajoute l'excédent de clôture du budget annexe SPANC de **1 839 €**, soit au final un excédent total de **284 215.13 €**.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2016 DE LA COMMUNE

Le Maire, après communication et étude du compte administratif 2016 et du document ci-dessous présentant les résultats d'exercice et résultats cumulés pour 2016, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		+ 111 982.39 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		- 67 907.21 €
NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	361 041.03 €	940 506.04 €
Recettes émises	473 448.98 €	1 110 899.78 €
Solde d'exécution de l'exercice	112 407.95 €	
Solde d'exécution cumulé	+ 44 500.74 €	
Reste à réaliser dépenses d'investissement	36 000.00 €	
Reste à réaliser recettes d'investissement	€	
Solde reste à réaliser	+ 36 000.00 €	
Besoin de financement :		
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 44 500.74 €	
Rappel du solde des restes à réaliser	- 36 000.00 €	

Besoin de financement total	+ 8 500.74 €
Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice	170 393.74 €
Résultat antérieur	111 982.39 €
Total à affecter	282 376.13 €
Excédent SPANC	1 839.00 €
Excédent final	284 215.13 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valident les résultats présentés ci-dessus et décident d'inscrire les crédits suivants sur le Budget Primitif 2017 :

Recettes investissement (c/001)	44 500.74 €
Recettes investissement (c/1068)	€
Recettes fonctionnement (c/002)	284 215.13 €

COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE

Le Maire présente le compte de gestion 2016 de la Commune établi par la Trésorerie de Gramat. Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2016 de la commune.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR LE LOTISSEMENT "LES BARRIERES"

Le Maire présente le compte administratif 2016 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières". C'est un compte de clôture. Tous les travaux sont terminés et tous les lots sont vendus. Il présente une seule dépense de fonctionnement : le reversement de l'excédent de clôture, soit **12 442.49 €** au budget principal.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.
D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières".

COMPTE DE GESTION 2016 POUR LE LOTISSEMENT "LES BARRIERES"

Le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières" établi par la Trésorerie de Gramat. Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2016.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR LE LOTISSEMENT "COTE ROUSSE"

Le Maire présente le compte administratif 2016 du budget annexe pour le lotissement "Côte Rousse" . Ce document comporte des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 984.50 € et des recettes de fonctionnement pour 28 836.48 €.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe pour le lotissement "Côte Rousse".

COMPTE DE GESTION 2016 POUR LE LOTISSEMENT "COTE ROUSSE"

Le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget annexe pour le lotissement "Côte Rousse" établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2016.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POUR LE SPANC

Le Maire présente le compte administratif 2016 du budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui ne présente ni dépense, ni recette pour cet exercice et met en évidence un excédent de fonctionnement de **1 839 €**. C'est un compte de clôture, la compétence SPANC étant exercée à présent par la Communauté de Communes. Cet excédent de clôture se rajoute à l'excédent de fonctionnement dégagé sur le budget principal pour 2016.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

COMPTE DE GESTION 2016 POUR LE SPANC

Le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2016.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR 2017

Le Maire présente aux élus l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Les bases des taxes d'habitation et foncier bâti sont en très légère augmentation. Le produit correspondant, sans changement de taux, serait de 194 982 €.

Il rappelle les taux 2016 qui sont de :

* taxe d'habitation :	6.10 %
* foncier bâti :	13.43 %
* foncier non-bâti :	110.26 %

Il rappelle de nouveau la réflexion engagée par la commission Finances et débattue lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Les dernières informations concernant les recettes à venir pour le budget communal mettent en évidence une diminution de 20 000 € sur la Dotation Globale de Fonctionnement et une baisse certaine sur le produit des jeux au Casino. D'autre part, la commune poursuit ses efforts d'investissement en matière d'aménagement de sécurité et d'accessibilité dans le village , ainsi que la création d'un espace multiactivités qui réunira toutes les générations.

Pour toutes ces raisons, il propose une augmentation des taux de l'ordre de 8%, sachant que les taux correspondants restent encore les plus bas du canton.

Les élus, après délibération et à la majorité des voix : une voix contre : O. Faure, une abstention : E. Branche et 12 voix pour, après étude de l'état fiscal,
- décident de voter les taux suivants pour 2017, soit :

* taxe d'habitation :	6.59 %
* foncier bâti :	14.50 %
* foncier non-bâti :	119.08 %

- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTIONS 2017

A. Terlizzi rappelle aux élus la volonté de la municipalité d'apporter un soutien aux associations extérieures à la commune qui accueillent les ressortissants Alvignacois. Le but de cette aide est de favoriser le tissu associatif et de soutenir l'action des bénévoles au-delà des strictes limites géographiques communales.

Il informe également les élus de la décision prise par la Communauté de Communes d'apporter un soutien financier à toutes les écoles de sport de son territoire.

Il présente le projet d'attribution pour 2017 pour les associations communales et les associations extérieures en tenant compte de la nouvelle aide apportée par la communauté de communes.

Après discussion et à l'unanimité, les élus décident l'attribution de subventions pour un montant total de **7 190.00 €** et l'annexion au Budget Primitif 2017 de la liste de ces attributions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

A. Terlizzi présente en détail le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre à **1 165 350.13 €** en section de fonctionnement et **268 467 €** en section d'investissement.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident d'adopter le budget primitif 2017

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire indique à l'Assemblée qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les dispositions relatives au calcul des indemnités du Maire et des Adjoints. Ces indemnités doivent être fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Il donne connaissance des indemnités appliquées à ce jour comprenant la majoration de 50% applicable aux communes classées touristiques et thermales.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- considérant les conditions particulières d'exercice des fonctions de maire et d'adjoint dans une commune touristique et thermale,
- considérant les délégations de fonctions attribuées aux adjoints par arrêté,
- décident de fixer les indemnités de fonction ainsi qu'il suit :
- Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 50 %,
- Adjoints : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 50 %,

CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

A. Terlizzi informe les élus que, dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe à temps non complet à raison de 31 h 00 hebdomadaires remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe. Cet agent en fin de carrière fera valoir ses droits à retraite en fin d'année.

Monsieur le Maire propose donc que la commune crée le poste correspondant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- de créer, **à compter du 1er avril 2017**, 1 poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe à temps non complet à raison de 31h 00 hebdomadaires,
- de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

CONCOURS NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS

A. Terlizzi informe les élus de l'ouverture de l'édition 2017 du concours national Villes et Villages étoilés. 22 communes du PNR des Causses du Quercy ont déjà été primées lors des éditions précédentes et le PNR est le Parc naturel régional le plus étoilé de France. Il rappelle que la commune s'est déjà engagée depuis plusieurs années sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Elle participe également à l'animation annuelle du Jour de la Nuit" avec des soirées astronomie. De plus, depuis le 21 octobre 2016, la commune est signataire de la Charte de protection du ciel et de l'environnement nocturnes. La participation à ce concours paraît être une suite logique des engagements de la commune.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de participer à l'édition 2017 du concours national des Villes et Villages étoilés,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES BOUCHONS D'AMOUR

A. Terlizzi rappelle aux élus que l'Association "Les Bouchons d'Amour" organise 1 à 2 journées de tri par mois au Four de Salgues. Cette salle a été mise à disposition de l'Association pour une année à compter du 1er mai 2016. La convention prévoit une reconduction expresse. Il demande aux élus de se prononcer sur la demande de renouvellement de cette mise à disposition présentée par l'Association.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de renouveler la mise à disposition gratuite du Four de Salgues à l'Association les Bouchons d'Amour du Lot pour une à deux journées par mois, et pour une année à compter du 1er mai 2017.
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

A. Terlizzi rappelle le projet de la FDEL (Fédération Départementale des Energies) d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. La FDEL finalise actuellement son programme et va enregistrer les dernières candidatures fin mai. Les élus en 2016 avaient souhaité poursuivre éventuellement l'étude de mise en place de ce dispositif. Un technicien de la FDEL peut venir sur place étudier le point de mise en place et les caractéristiques techniques du branchement.

Les élus souhaitent avoir plus d'informations. A. Giethlen se charge de ce dossier et contactera le technicien de la FDEL.

Il informe les élus que la communauté de communes Cauvaldor a décidé de proposer une programmation cinématographique de plein air en Juillet-Août 2017. Il est proposé d'aider les communes volontaires à organiser, en été, une séance de cinéma gratuite de plein air à destination de leur population. Chaque année, une vingtaine de communes pourra bénéficier de cette possibilité.

La commune peut organiser une animation avant la projection du film ou après, l'idée étant de créer du lien social et un moment de convivialité au cœur du village.

La communauté de communes participera à hauteur de 50 % aux frais (hors matériel divers : sièges, barrières, etc.), ce qui représenterait pour la commune une somme de 500 euros par séance sur une somme totale de 1000 euros (matériel cinématographique, droit du film, projectionniste).

En termes de communication, Cauvaldor établira une affiche et un programme dans lequel on retrouvera toutes les informations pratiques : le titre du film, la commune, date et horaire et une carte géographique avec la répartition des séances. Il est bien sûr demandé aux communes de relayer l'information.

Les élus, à l'unanimité souhaitent s'associer à cette démarche.

Les résultats du Casino sont en nette baisse sur les deux premiers mois de l'année.

Le colonel Dalier du Centre Cynophile de Gramat a fait part de sa volonté de modifier le nom de l'établissement en y associant les communes d'Alvignac et Rocamadour, lieux d'entraînement des chiens. Les élus, à l'unanimité donnent leur accord pour ce changement de nom et rappellent leur attachement pour cet établissement, acteur économique important du secteur.

Les tours de garde pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai seront communiqués aux élus par mail en début de semaine prochaine.

S. Martignac signale que plusieurs habitants du lotissement Les Malaudes se plaignent du bruit des moteurs de la Station d'Épuration.

A. Giethlen informe les élus de la situation de l'école Notre Dame. Menacée de fermeture, cette école fonctionnera finalement en classe unique de 24 enfants à compter de la rentrée de septembre 2017.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 27 avril 2017.

Fin de séance à 0h 05.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT

